

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 16</p> <p>Quorum atteint</p> <p><u>date de convocation :</u> 21 juin 2024</p> <p><u>date d'affichage :</u> 21 juin 2024</p>	<p>L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE le 27 du mois de juin à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : BARRIER Marie-Agnès, BESSON Isabelle, BRET Vincent , CHARVAT Patrick, DUC Bernard , DUC Gwendoline, GAUDENECHÉ Patrice, MARION Isabelle , MARY Claude, PAQUIEN Lionel, ROLIN Jérôme , SAUREL Nelly</p> <p>Absents excusés : JANTON Joëlle (a donné pouvoir à DUC Bernard), POUGET-MATHIEU Régine (a donné pouvoir à VASSY Jean-Louis), RONGY Marie-Madeleine (a donné pouvoir à BESSON Isabelle), CLET Benjamin, RODRIGUEZ Richard.</p> <p>Absents : CARRERE Alexandra</p> <p>Secrétaire de séance : CHARVAT Patrick</p>

DÉLIB. N° 039_2024 - OBJET : ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX / COMMERCES: DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA DROME ET A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la Dotation de Solidarité territoriale, la commune de Valherbasse a obtenu une ligne de subvention intitulée « Entretien des bâtiments communaux et cimetière de Miribel » de la part du Département de la Drôme. Plusieurs devis pour l'entretien des commerces de Montrigaud et de St Bonnet sont proposés dans cette ligne de subvention et sont à approuver :

Multiservices de Montrigaud :

Remplacement de 3 volets roulants
Devis de BPA Concept : 3741,67 € HT soit 4490,00 € TTC

Bibliothèque de Montrigaud :

Remplacement de la porte
Devis de BPA Concept :

Il propose de demander au Département de la Drôme de prendre en compte ces travaux dans la ligne de subvention « entretien des bâtiments communaux » et de valider les demandes de subvention pour les devis de BPA Concept.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE de solliciter :**

- **le DÉPARTEMENT de la Drôme dans le cadre de la Dotation de Solidarité Territoriale**

DONNE TOUT POUVOIR à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Résultat du vote	
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait certifié conforme
A Valherbasse le 27 juin 2024

Le Maire Jean-Louis VASSY

